



Monsieur Stéphane Travert Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation 78 rue de Varenne 75007 Paris

Ploërmel, le 01/08/2017

Objet: Transfert des fonds de la PAC

Monsieur le ministre, cher Itephane,

Votre récente décision de transférer une partie des sommes du premier pilier de la PAC concernant le soutien aux productions, sur le second pilier qui relève des mesures agroenvironnementales et de développement rural, ne cessent d'interroger.

Dans ce contexte de difficultés du monde agricole que vous connaissez bien, étant notamment originaire d'une région productive laitière, j'ai été interpellé par nos agriculteurs.

Cette ponction interroge car elle va surtout pénaliser les agriculteurs de l'ouest de la France. La ponction entraine mécaniquement une baisse de 4,2 % des aides directes. A ce premier choc se rajoute celui du plafonnement du paiement redistributif à hauteur de 10 % (au lieu des 20 % prévus initialement).

Là est bien le problème. Lors des dernières négociations de la PAC, nous avions bien compris que la convergence des aides avantageait les agriculteurs qui possèdent les plus grandes surfaces, en particulier les céréaliers. Pour éviter que les éleveurs ne soient impactés, en particulier de l'ouest qui possèdent des structures familiales, nous avions augmenté les aides sur les 52 premiers hectares. Cette augmentation devait être progressive, elle est aujourd'hui bloquée.

Les conséquences pour les agriculteurs bretons, et plus généralement de l'ouest, consisteront en une baisse des revenus d'autant plus difficile dans ce contexte très morose pour la filière laitière. Pour rappel, la Région Bretagne était avec les positions initiales de la programmation PAC 2014-2020 contributrice nette au budget de la PAC à hauteur de 60 millions d'euros. Les décisions récentes du gouvernement augmenteront cette contribution de 36,4 millions d'euros supplémentaires : 19,7 millions d'euros pour le transfert de 4,2 % du 1er pilier vers le 2nd pilier (ce transfert ne profitera pas à l'agriculture bretonne qui n'est pas bénéficiaire des ICHN), et 16,7 millions d'euros pour le blocage du paiement redistributif à 10 %.

Pour être encore plus clair, une exploitation laitière moyenne en Bretagne de 74 ha avec 60 vaches laitières pour 1,6 unité de travailleur agricole (UTA) se verra amputée de 2 500 € par an (1 000 € pour le transfert P1-P2 + 1 500 € pour le blocage du paiement redistributif). Quand on sait que le tiers des exploitations laitières ont des revenus négatifs, on ne peut qu'être inquiet.

Cette décision risque encore de favoriser la course à l'agrandissement, de fragiliser l'élevage et d'appauvrir le milieu rural. Les dernières élections ont largement montré le désenchantement de la politique et la volonté du milieu rural de vivre dignement. Dans un contexte d'Etats Généraux de l'alimentation, je crains que cette décision ne soit très mal interprétée.

Je vous invite, Monsieur le ministre, à faire montre dans les prochains jours, de signaux positifs envers nos agriculteurs qui en ont bien besoin dans la période. Persuadé de l'écoute dont vous saurez faire part, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes meilleures salutations.

Alvac

Circonscription: 26 place de la Mairie - 56 800 Ploërmel - Tél: 02.97.70.61.72 - Fax: 02.97.70.61.78 Assemblée nationale : 126 rue de l'Université - 75 355 Paris Cedex 07 SP - Tél : 01.40.63.75.77

Courriel: pmolac@assemblee-nationale.fr